



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

TARIF-AVIS 172

16.4.2010

IMPOTS ET RECOUVREMENT

Administration des Douanes et accises

MESURES ANTIDUMPING

Selon la communication 2010/C 55/09 parue au Journal officiel UE n° C 55 du 5.3.2010, le droit antidumping définitif sur les fibres synthétiques discontinues de polyesters non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (code marchandise 5503 2000 00) originaires de la Corée du Sud expire à partir du 18 mars 2010.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i.
Le Directeur,

B. LEROY